



DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES (05)
COMMUNE DE MOLINES-EN-QUEYRAS (05350)

REVISION GENERALE N°1
DU PLAN LOCAL D'URBANISME



4.4. ZONAGE EST

PLU créé le : 11/03/2019

Échelle de la carte : 1/2000*

Alpicité

PLU approuvé le : 11/03/2019

SARL Alpicité - avenue de la Chapelle,
1, résidence Le Clos de la Chapelle
05200 Embrun
Tel : 04 92 44 51 85
Mail : alpicite.les@orange.fr

- Légende**
- Zonage du PLU
 - Ua : Centres anciens et quartiers historiques
 - Ub : Extensions récentes de l'urbanisation de densité modérée
 - Uba : Extensions récentes de l'urbanisation de densité élevée
 - Uc : Cœur de station
 - Ucamp : Camping de Pierre Grosse
 - Ue : Zones d'activités économiques diversifiées
 - Ut : Extensions autour de la station destinées aux hébergements touristiques
 - AUa : Zone d'urbanisation future soumise aux OAP n°1
 - AUb : Zone d'urbanisation future soumise aux OAP n°2
 - A : Zone agricole
 - Ae : Zone agricole accueillant des activités économiques
 - Ap : Zone agricole à protection renforcée
 - N : Zone naturelle
 - Ns : Zone naturelle réservée à la pratique du ski
 - Nse : Restaurants d'altitude existants sur le domaine skiable

- Prescriptions ponctuelles**
- ☆ Patrimoine remarquable à préserver

- Prescriptions surfaciques**
- Emplacements réservés
 - Cône de vue à préserver
 - Poches de respiration dans le tissu urbain à protéger
 - Périmètre soumis à des orientations d'aménagement et de programmation
 - Zones humides à préserver

- Captage Nappe de Fontgillarde**
- Protection immédiate
 - Protection rapprochée

- Cadastre PCI vecteur 2019**
- Bâtiments cadastrés
 - Parcelles cadastrales

- Autres bâtis (2019)**
- Bâtis construits non cadastrés
 - Bâtiments agricoles
 - Bâtis non entamés - Permis de construire accordés

La commune est soumise à des risques naturels et est couverte par un PPRN. Les pétitionnaires doivent prendre en compte ces risques dans l'élaboration de leurs projets (voir règlement écrit et annexes).

